



**FSU 22**

Madame la directrice académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Hier, le 9 avril, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU, avec l'intersyndicale interprofessionnelle, appelaient l'ensemble des agents à se mobiliser contre la politique austéraitre et son impact destructeur, pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires.

Pour la FSU et le SNUipp-FSU, l'école mérite mieux que l'austérité.

Dans notre secteur professionnel, l'austérité peut être imposée en l'occurrence par la décision de mesures de carte scolaire cadrées par un contrat d'objectif rectoral visant des économies d'échelle.

Si l'on voulait accorder une véritable priorité au primaire, c'est beaucoup plus de 33 postes qu'il faudrait rendre à l'académie, et plus que deux aux Côtes-d'Armor : pour scolariser les tout-petits, assurer un remplacement à la hauteur des besoins, maintenir les moyens pour l'Éducation prioritaire, en accorder davantage aux zones rurales à revitaliser et consolider l'enseignement bilingue publique.

Des études démontrent que notre système éducatif français, s'il connaît certaines réussites, est trop inégalitaire. Corriger ces inégalités implique un rattrapage, en accordant davantage de moyens spécifiques. Au lieu de cela, localement, il nous est répondu que nous sommes surdotés en classes maternelles, en postes RASED, en intervenants langue et en situation de surnombre d'enseignants à la rentrée.

Pour nous, la baisse de la démographie scolaire n'est pas celle que vous décrivez, en la réduisant artificiellement avec la variable d'ajustement du non comptage des moins de trois ans.

Pour l'école maternelle, les documents expriment clairement le traitement qu'on veut lui faire subir : 5 fermetures proposées, dont une à Ploubezre qui ferait passer la moyenne à 28,75 et une autre à Plestin en bilingue qui donnerait un effectif moyen de 34 élèves.

Après ce préambule, la FSU prend acte de la transmission des propositions de mesures de carte scolaire dans les documents de travail, ce que vous nous aviez promis à la suite de notre demande. Comme vous le comprendrez aisément, si de nombreuses mesures ne sont pas acceptables à nos yeux comme nous le justifierons au cas par cas, nous nous satisfaisons de cette méthode de travail.

Cependant, nous considérons que la deuxième partie du document de travail manque de clarté pour calculer une balance des postes même provisoire.

Après calcul de cette balance à l'examen de vos propositions, nous pourrions émettre deux hypothèses de reliquat : 5,50 équivalents temps plein ou bien 5,25.

D'où notre demande d'éclaircissement sur un certain nombre de points du document.

- Quel est votre projet détaillé pour les 7 équivalents temps plein de postes de brigades de remplacement et de décharges de direction ? Dans quel tableau les décharges perdues se retrouvent-elles ? Les années précédentes, nous en avons le détail. Nous nous interrogeons sur la nature des postes de BDR créés : nous demandons que ces postes soient des postes de brigade de circonscription plutôt que des postes de brigade départementale, sachant que l'année passée, la plupart

des postes de cette nature étaient restés vacants à l'issue de la première phase du mouvement. Toujours concernant les postes de brigade créés, combien d'entre eux seront des postes de brigade bilingue ?

- Comment expliquer la disparition au global de 0,75 équivalent temps plein parmi les postes particuliers pour les élèves allophones et l'aide aux demandeurs d'asile ?

- S'agissant des postes RASED, seulement redéployés à moyens constants, nous regrettons deux cas de réimplantation se soldant par la suppression de deux postes G de notre département.

Faute de départ en formation, les postes ne peuvent évidemment jamais être pourvus.

Nous nous interrogeons sur le retrait d'un poste E d'une école appartenant pourtant à un quartier de la politique de la ville, c'est-à-dire Jean Nicolas à St Briec, et celui d'un autre poste E rattaché à une école située dans un quartier sensible, Louis Guilloux à Ploufragan.

- Après la sortie de la carte de l'Éducation prioritaire de 12 écoles des réseaux de Plouasne et de Merdrignac, nous retenons vos propos sur le maintien des moyens d'accompagnement "si les équipes le demandent". Les équipes du réseau de Merdrignac demandent le maintien du poste de coordonnateur. Le SNUipp-FSU accompagne donc cette demande pour que ce poste (présent parmi les fiches de poste en annexe de la circulaire mouvement et demandé par certains de nos collègues) soit maintenu entièrement, et non pas réduit à un quart.

- Sur la question de l'ASH, nous persistons à dénoncer une nouvelle fois le manque de départs en formation spécialisée, en établissant un lien particulier avec la situation de nos collègues non spécialisés de l'ITEP qui connaissent des conditions d'exercice fort difficiles.

Vous voulez modifier le poste d'hôpital de jour de Pen Ar Ru en le réduisant à 3 quarts pour transférer un quart de poste à Paimpol Plounez. Si des besoins incontestables existent à Paimpol, nous demandons qu'un moyen entier soit conservé à Lannion (6 élèves actuels et deux inscriptions selon nos informations) et qu'un nouveau quart de poste soit créé à Plounez. Dix ans après la mise en application d'une loi pour l'inclusion ou la scolarisation des élèves en situation de handicap, les moyens nécessaires ne sont pas accordés pour la mettre en œuvre correctement.

- Les mêmes carences existent avant le passage de nos élèves au collège. Que dire de l'exercice de nos collègues enseignants référents insuffisamment nombreux, avec une pléthore de dossiers à traiter ?

- Comme nous l'avons déjà exprimé, nous nous opposons au refléchage de postes langue vivante. L'autosuffisance en matière d'enseignement des langues vivantes peut être atteinte à moyen terme sans cette cure d'austérité consistant à fermer des postes au détriment de la stabilité d'équipes pédagogiques installées. Par ailleurs, nous vous demandons qu'une collègue menacée de perdre son poste d'adjoint puisse suivre la formation préparant l'habilitation avant la fin de l'année scolaire. Elle s'est engagée auprès de vous par écrit à enseigner l'anglais dès la prochaine rentrée.

- Les appellations de RPI ou de RPC sont pour nous fallacieuses quand il s'agit de projets de création d'écoles décentralisées ou intercommunales, projets contre lesquels le SNUipp-FSU s'oppose à chaque fois qu'ils n'emportent pas l'adhésion de nos collègues.

Vous projetez donc de réserver deux ETP pour certaines directions. Nous nous interrogeons sur le nombre et la localisation d'écoles multisites concernées par l'attribution de ces décharges.

Sur ce même sujet, de nouvelles situations vont apparaître qui pourraient rendre des collègues victimes d'une mesure de carte scolaire même sans fermeture de classe. Cela pourrait être le cas après la fusion St Gilles/St Gouéno où aucune des deux

collègues actuellement chargées de classe unique ne peut prétendre à la direction. En effet, nous demandons dans pareil cas qu'une priorité pour occuper le poste de direction soit attribuée à l'une des collègues selon les règles de la circulaire mouvement.

Nous nous opposons toujours à la fusion des écoles de Paimpol, à la fermeture de l'école de Kérity, avec le départ possible d'un nombre important de familles vers les communes limitrophes, voire vers le privé à Diwan. Nous demandons dans quel lieu sera implantée la direction de Paimpol. Nous retenons aussi votre proposition d'y maintenir 16 classes.

Enfin, sur le sujet de l'enseignement bilingue, la FSU s'étonne de ne trouver dans le document aucune proposition d'ouverture dans des écoles où les filières sont solides, avec des effectifs importants, par exemple à Bégard ou Ploumagoar, mais seulement une fermeture.

La FSU vous remercie de votre attention.